

DELEGATION DE M. Jean-Michel GAUTE

D -20080261

Eglise Saint Michel. Restauration du grand orgue de tribune.
Signature du marché de maîtrise d'œuvre. Phase travaux.
Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la restauration du grand orgue de tribune de l'église saint Michel, un marché de maîtrise d'œuvre pour la phase étude a été signé avec Monsieur Semenoux le 3 mars 2006 pour un montant de 35 750,94 € TTC. Celui-ci a été conclu sans mise en concurrence, ce concepteur étant délégué pour la région Aquitaine par le Ministère de la Culture et de la Communication, pour assurer la maîtrise d'œuvre sur les orgues classées monuments historiques (loi du 31 décembre 1913).

Après attribution des marchés de travaux lancés par appel d'offres ouvert, pour un montant de 847 948,45 € TTC, et dans le cadre de leur exécution il convient de confier la maîtrise d'œuvre, phase travaux au même maître d'œuvre.

Le montant de sa rémunération est calculée sur la base des dispositions du décret n°95-501 du 26 avril 1995 et s'élève à 36 672,09 € TTC.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, autoriser, Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec Monsieur Semenoux, en application de l'article 35-II-8° du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus cet effet au budget de l'exercice en cours. Rubrique 324 (entretien du patrimoine culturel), article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080262

Renouvellement du système d'information des ressources humaines de la Ville de Bordeaux et du Centre Communal d'Action Social. Appel d'offres restreint. Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Au-delà de la nécessité de faire évoluer le système actuel basé sur un logiciel mis en place il y a plus de 15 ans, la refonte du système d'information des ressources humaines est une opportunité forte d'évolution des modes d'organisation de la fonction et des processus associés.

Par la délibération D20060121 du 27 février 2006, vous avez autorisé la Ville de Bordeaux et le CCAS à constituer un groupement de commandes afin de réaliser ensemble le projet : recensement et agrégation des besoins, cahier des charges, appel d'offres, mise en œuvre, fonctionnement, signature et exécution des marchés par chaque pouvoir adjudicateur.

Les principaux enjeux du projet sont de concourir aux objectifs communs d'information, de communication interne, de travail partagé, de simplification d'accès, de services décentralisés et de satisfaire aux changements des modes de management et attentes induites par la démarche LOLF.

Le futur système d'information des ressources humaines doit être fédérateur, convivial, intégrant des modules actuels et nouveaux, et des fonctions et services à destination de la Direction des Ressources Humaines de chaque entité, mais aussi des directions et des agents pour lesquels il sera intégré à l'Intranet.

Sur la base du dossier élaboré par les directions des ressources humaines de la ville et du CCAS et la direction de l'Organisation et de l'Informatique, vous avez autorisé par délibération D20070390 du 9 juillet 2007, la Direction des Achats et Marchés à lancer un appel d'offres restreint, dont l'objet est « la fourniture, la mise en œuvre, l'intégration d'un système d'information des ressources humaines, la formation, les interfaces et les adaptations spécifiques, les services de veille et de mise à jour réglementaire, la maintenance. »

A l'issue de la procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé, en premier, les offres des sociétés suivantes :

↳ Lot n°1 : Cœur du système d'information des ressources humaines

Portant prioritairement sur la mise en œuvre du référentiel postes et agents, gestion administrative des agents, état civil, carrière, paye, masse salariale, maladie, accidents, ordres de mission, self-service agents et managers, éditions, reporting, univers décisionnels, organigrammes,...

Société SOPRA GROUP

Le marché à bons de commandes sera conclu pour un montant minimum de 300 000 € HT et maximum de 1,8 M€ HT sur une durée de quatre ans, selon les dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics. Il pourra être dénoncé chaque année à sa date anniversaire.

↳ Lot n°2 : Gestion de la formation et développement RH

Portant prioritairement sur la gestion de la formation, mais aussi sur l'évaluation des agents, gestion des recrutements, gestion des emplois et métiers, gestion des compétences, et self-service agents et managers, éditions, reporting, univers décisionnels,...

Société NEEVA

Le marché à bons de commandes sera conclu pour un montant minimum de 40 000 € HT et maximum de 240 000 € HT sur une durée de quatre ans, selon les dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics. Il pourra être dénoncé chaque année à sa date anniversaire.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ces marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 33, 40 et 60 à 64 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 (Administration générale de la collectivité), articles 2031, 205, 2183, 232, 611, 6156, 617, 6184, 6188.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080263

Prestations de reliure pour la Bibliothèque et les Archives municipales. Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Afin de faire réaliser les travaux de reliure pour les collections imprimées de la Bibliothèque Municipale et la Bibliothèque d'étude des Archives Municipales, hormis la restauration d'ouvrages antérieurs à 1811, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré en concertation avec les services précités.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot n°1 (Bibliothèque) : **Reliure mécanisée** des livres de prêt neufs ou peu usagés (avec reproduction des couvertures d'origine et plastification).

Montant minimum annuel : 4 000 Euros Montant maximum annuel : 16 000 Euros
Société ATELIER SAINT-LUC

Lot n°2 (Bibliothèque) : **Reliure mécanisée** des livres de consultation neufs ou peu usagés ("reliure parlante" avec report sur toile des plats et dos découpés, sans plastification).

Montant minimum annuel : 3 000 Euros Montant maximum annuel : 12 000 Euros
Société RENOV'LIVRES

Lot n°3 (Bibliothèque et Archives): **Reliure artisanale traditionnelle** des périodiques courants et peu usagés et de monographies des fonds de conservation, sans réparations dans le corps d'ouvrage (reliure pleine toile métis ou buckram, reliure avec report des couvertures d'origine, reliure en ½ cuir de façon exceptionnelle).

Montant minimum annuel : 36 000 Euros Montant maximum annuel : 144 000 Euros
Société RELIURE PILARD

Lot n°4 (Bibliothèque et Archives): **Reliure artisanale traditionnelle** des périodiques et des monographies anciennes avec des réparations dans le corps d'ouvrage (reliure pleine toile métis ou demi-cuir).

Montant minimum annuel : 30 000 Euros Montant maximum annuel : 120 000 Euros
Société ATELIERS DE L'ABBAYE DE MAUMONT

La dépense totale annuelle sur les marchés en cours s'élève à la somme de 69 483 € TTC.

Les marchés à bons de commande seront conclus à compter de leur notification jusqu'au 31 décembre 2008 reconductible 3 fois selon les dispositions de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 235 - 323 - article 6188.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080264

Restructuration du groupe scolaire Beck Buisson. Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la restructuration du groupe scolaire Beck Buisson, la Direction des Achats et Marchés a lancé des appels d'offres ouverts et des marchés négociés sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction des Constructions Publiques.

Les travaux, dont le coût est estimé à la somme de 10 313 450 € TTC, seront réalisés en 3 tranches :

- tranche ferme : école élémentaire, 14 place Ferdinand Buisson : chaufferie commune au groupe scolaire, restaurant, locaux administratifs, préau, classes
- tranche conditionnelle n°1 : école maternelle, 17 place Ferdinand Buisson : restructuration complète et démolition bâtiment dans cour école élémentaire
- tranche conditionnelle n°2 : école élémentaire : classes, locaux associatifs

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

LOT N° 01 FONDATIONS SPECIALES

Société FONDA TECH pour un montant de 147 646,20 € TTC

LOT N° 02 DEMOLITIONS DESAMIANTAGE GROS ŒUVRE

Société CAZENAVE pour un montant de 1 784 950,77 € TTC

En application de l'article 14 du code des marchés, l'entreprise a proposé des actions permettant de favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion professionnelle.

L'engagement sera à hauteur de 2,50 % soit 1865 heures de travail.

LOT N° 03 STRUCTURES METALLIQUES

Société AXE METAL pour un montant de 830 224,93 € TTC

LOT N° 04 RAVALEMENT DE FACADES – PIERRE

Société CAZENAVE pour un montant de 487 026,37 € TTC

LOT N° 05 SERRURERIE

Société EGM pour un montant de 151 848,94 € TTC

LOT N ° 06 MENUISERIE ALUMINIUM

Faute de réponse satisfaisante ce lot estimé à 234 000 € TTC sera relancé en appel d'offres ouvert

LOT N° 07 CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE

Société CAZENAVE pour un montant de 277 417,46 € TTC

LOT N° 08 MENUISERIES BOIS EXTERIEURES

Société MCE PERCHALEC pour un montant de 717 208,02 € TTC

LOT N° 09 MENUISERIES BOIS INTERIEURES
Société VEALIS pour un montant de 517 518,53 € TTC

LOT N° 10 PLATRERIE
Société BLR pour un montant de 688 050,43 € TTC

LOT N° 11 FAUX PLAFONDS
Société VEALIS pour un montant de 134 069,04 € TTC

LOT N° 12 REVETEMENTS SOLS SOUPLES
Société B. GUENNEC pour un montant de 102 269,64 € TTC

LOT N° 13 REVETEMENTS SOLS DURS
Société PLAMURSOL pour un montant de 291 946,80 € TTC

LOT N° 14 PEINTURE
Société LTB AQUITAINE pour un montant de 141 486,80 € TTC

LOT N° 15 CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRES
Société TAUZIN pour un montant de 890 900,40 € TTC

LOT N° 16 ELECTRICITE
Société CEGELEC pour un montant de 412 620 € TTC

LOT N° 17 ASCENSEUR
Société CFA pour un montant de 55 913 € TTC

LOT N° 18 EQUIPEMENTS DE CUISINE
Faute de réponse satisfaisante ce lot estimé à 48 000 € TTC sera relancé en appel d'offres ouvert

LOT N° 19 VOIRIE
Société CREGUT pour un montant de 583 790,86 € TTC

En conséquence nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics et pour les lots 2, 5 et 7 relancés en marché négocié en application de l'Article 35-I 5e.

La dépense qui s'élève à la somme de 8 214 888,19 € TTC sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 213, article 2313.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080265

**Pôle d'équipement du quartier Nansouty. Crèche Malbec.
Signature des marchés. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la création de la crèche Malbec, Pôle d'équipement du quartier Nansouty dont le coût est estimé à la somme de 1 977 879 € TTC., la direction des Achats et Marchés a lancé des appels d'offres ouverts et des marchés négociés, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par l'équipe de maîtrise d'œuvre MCVD/ INGEROP.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot 1 – Démolitions. Sté DEMOLITION GIRONDE pour un montant de 51 069,20 € TTC. Compte tenu de son montant, ce lot avait fait l'objet d'une mise en concurrence antérieure en procédure adaptée.

Lot 2 - V.R.D. - Gros-œuvre.

En application de l'article 14 du code des marchés, l'entreprise a proposé des actions permettant de favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion professionnelle.

L'engagement sera à hauteur de 3 % au profit d'une entreprise d'insertion.

Sté DIRICK'S pour un montant de 714 137,70 € TTC

Lot 3 - Charpente métallique. Faute de réponse satisfaisante ce lot, estimé à la somme de 77 257 € T.T.C., sera relancé en appel d'offres ouvert.

Lot 4 - Couverture zinc. Faute de réponse satisfaisante ce lot, estimé à la somme de 116 565 € T.T.C., sera relancé en appel d'offres ouvert.

Lot 5 – Etanchéité - Sté SOPREMA pour un montant de 14 927,63 € TTC

Lot 6 - Menuiserie aluminium - Sté ATHEMA pour un montant de 163 267,15 € TTC

Lot 7 - Serrurerie – Métallerie. Faute de réponse satisfaisante ce lot, estimé à la somme de 95 694 € T.T.C., sera relancé en appel d'offres ouvert

Lot 8 - Menuiserie bois – Agencement.

Sté CASTET pour un montant de 124 091,58 € TTC

En application de l'article 14 du code des marchés, l'entreprise a proposé des actions permettant de favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion professionnelle.

L'engagement sera à hauteur de 10 % soit 150 heures de travail en CDD.

Lot 9 - Plâtrerie – Isolation. Sté DAVIPLA pour un montant de 104 984,14 € TTC

Lot 10 – Carrelage - Sté PLAMURSOL pour un montant de 31 035,34 € TTC

Séance du lundi 19 mai 2008

Lot 11 - Revêtements de sols souples - Sté PLAMURSOL pour un montant de 28 388,56 € TTC

Lot 12 - Faux plafonds - Sté EGPI pour un montant de 10 065,06 € TTC

Lot 13 – Peinture. Sté DAVID DAVITEC pour un montant de 39 501,85 € TTC

Lot 14 – Ascenseur - Sté CFA pour un montant de 30 916,60 € TTC

Lot 15 – Electricité - Sté EGCI pour un montant de 110 149,12 € TTC

Lot 16 - Chauffage - Ventilation - Plomberie sanitaire.

Sté HERVE THERMIQUE pour un montant de 313 239,56 € TTC

En application de l'article 14 du code des marchés, l'entreprise a proposé des actions permettant de favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion professionnelle.

L'engagement sera à hauteur de 4 % soit 952 heures de travail.

Lot 17 – Cuisines - Sté TECHNI-CUISINE pour un montant de 21 254,11 € TTC

Lot 18 - Aménagements extérieurs - Espaces Verts - Sté SBRISSA pour un montant de 61 222,93 € TTC

En conséquence nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer :

- les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics et pour le lot 2 relancé en marché négocié en application de l'article 35-I 5^{ème}.

La dépense qui s'élève à la somme de 1 818 250,53 € T.T.C. sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 64, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080266

Mobilier de bureau. Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Afin de satisfaire les services municipaux dans leur souhait d'acquisition ou de renouvellement d'équipement en matière de bureau, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction de la Logistique et des Moyens Généraux qui centralise toutes les demandes.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique des propositions et des modèles de mobilier présentés par les candidats, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société ATRIUM

Sur la base d'un rabais sur catalogue de 61 %
pour un montant annuel minimum de 45 000 € TTC et maximum de 150 000 € TTC

La dépense annuelle sur le marché en cours s'élève à la somme de 115 714 € TTC.

Le marché à bons de commande sera conclu pour un an reconductible 3 fois selon les dispositions de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – article 2184.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080267

Services de traiteurs. Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de diverses manifestations organisées par le Cabinet du Maire et certains services municipaux, il y a lieu de faire appel à des traiteurs pour assurer les cocktails, buffets et repas de travail.

A cet effet, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré en concertation avec les utilisateurs.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

- lot 1 : Cocktails, société MONBLANC pour un montant annuel minimum de 45 000 € HT et maximum de 180 000 € HT, le montant de la dépense annuelle sur le marché en cours s'élève à la somme de 46 024 € TTC,

- lot 2 : Buffets chauds, société LACOSTE pour un montant annuel minimum de 19 000 € HT et maximum de 76 000 € HT, le montant de la dépense annuelle sur le marché en cours s'élève à la somme de 14 802 € TTC,

- lot 3 : Buffets froids, société LACOSTE pour un montant annuel minimum de 23 000 € HT et maximum de 92 000 € HT, le montant de la dépense annuelle sur le marché en cours s'élève à la somme de 29 645 € TTC,

- lot 4 : Cocktails gastronomiques, société MONBLANC pour un montant annuel minimum de 19 000 € HT et maximum de 76 000 € HT, le montant de la dépense annuelle sur le marché en cours s'élève à la somme de 18 740 € TTC,

- lot 5 : Repas de travail, société MONBLANC pour un montant annuel minimum de 19 000 € HT et maximum de 76 000 € HT, le montant de la dépense annuelle sur le marché en cours s'élève à la somme de 5 493 € TTC,

- lot 6 : Repas cuisine fine, société LACOSTE pour un montant annuel minimum de 28 000 € HT et maximum de 95 000 € HT, le montant de la dépense annuelle sur le marché en cours s'élève à la somme de 23 515 € TTC,

- lot 7 : Repas cuisine gastronomique, société LACOSTE pour un montant annuel minimum de 9 000 € HT et maximum de 36 000 € HT, le montant de la dépense annuelle sur le marché en cours s'élève à la somme de 10 484 € TTC.

Les marchés à bons de commande seront conclus pour un an à compter du 18 juillet 2008, reconductibles une fois selon les dispositions de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – article 6257.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080268

Acquisition d'engins et de matériels pour l'entretien des terrains et salles de sports. Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la programmation budgétaire 2007, la direction des Sports a élaboré un dossier de consultation pour acquérir du matériel destiné à l'entretien des terrains et salles de sports dont le coût est estimé à la somme de 74 500 € TTC, sur la base duquel la direction des achats et marchés a lancé un appel d'offres ouvert.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot n°1 : 1 tracteur à roues motrices de 36 cv à 40 cv. Sté DESTRIAN pour un montant de 19 692,00 € TTC

Lot n°2 : 1 balayeuse autoportée. Sté CAPEM pour un montant de 11 541,40 € TTC

Lot n°3 : 1 semoir de 1,40m. Sté DESTRIAN pour un montant de 10 799,88 € TTC

Lot n°4 : 4 auto laveuses électriques 220v et 3 aspirateurs eau/poussière. Sté CAPEM pour un montant de 11 691,14 € TTC

Lot n°5 : 1 défeuteur de 1,80m. Sté DESTRIAN pour un montant de 10 728,12 € TTC

Lot n°6 : 3 traceurs à peinture pour terrain sportif. Sté RULLIER pour un montant de 3 464,13 € TTC

Lot n°7 : 2 débroussailleuses et 3 souffleurs à dos. Sté AGRI 33 pour un montant de 2 523,56 € TTC

Lot n°8 : 1 plateau de tonte largeur 1,50 m à éjection arrière. Sté DESTRIAN pour un montant de 950 € TTC

Lot n°9 : 2 gyrobroyeurs de 1,50m sur 3 points arrière. Sté AGRI 33 pour un montant de 2 631,20 € TTC

Lot n°10 : 1 benne. Sté AGRI 33 pour un montant de 400,66 € TTC

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40, et 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense qui s'élève à la somme de 74 422,09 € TTC sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours. Rubrique 412, article 21571.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080269

Matériels et pièces détachées destinés aux espaces verts, aux sports et travaux publics. Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La délibération D20080053 du 28 janvier 2008 a autorisé la signature des marchés d'acquisition de matériels et pièces détachées destinés aux espaces verts, aux sports et travaux publics. Mais le lot n°6 qui concernait les véhicules électriques Goupil n'avait pas été attribué faute de réponse. Un nouvel appel d'offres ouvert a donc été lancé.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé l'offre de la société GOUPIL INDUSTRIE sur la base d'une remise sur catalogue de 10 %.

Le marché à bons de commande sera conclu pour un an reconductible 3 fois sans montant minimum ni maximum comme le prévoit l'article 77.1 du code des marchés publics et ceci afin de ne pas être soumis à un montant minimum qui engagerait financièrement la Mairie de Bordeaux dans le cas où celui-ci ne serait pas atteint. En effet, les services concernés ne sont pas en mesure de faire une prévision à long terme concernant principalement l'achat de pièces détachées et de réparation à effectuer sur ces matériels.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 et article 2182.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080270

Fabrication et fourniture de corbeilles à papier. Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

En vue d'améliorer la propreté urbaine, la ville de Bordeaux s'est lancée dans un programme d'équipement de corbeilles afin d'offrir à l'usager les moyens de se débarrasser des petits déchets sans apporter un surplus de salissures aux voies.

En 1996, la ville de Bordeaux a fait le choix d'un type de corbeilles, il s'agit du modèle « tradition » de la société PLASTIC OMNIUM. Sa technique de fabrication utilise la fonte ou l'alliage fonte aluminium.

Afin de poursuivre l'installation de ce mobilier sur le territoire communal, nous vous proposons de signer un nouveau marché avec la société PLASTIC OMNIUM qui détient les droits exclusifs de conception et de commercialisation de ce produit.

Ce marché à bons de commande sera conclu pour un an avec possibilité de le reconduire 2 fois expressément selon les dispositions de l'article 77.1 du code des marchés publics. Son montant minimum annuel sera de 15 000 € TTC et maximum de 50 000 € TTC.

En conséquence et suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer un marché sans mise en concurrence pour droits exclusifs avec la société précitée en application de l'article 35.II 8° du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 821, article 2188.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080271

Fourniture de pièces détachées. Lots 2 et 4. Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Suite aux différentes mises en concurrence lancées par la Direction des Achats et Marchés concernant la fourniture de pièces détachées, un appel d'offres ouvert complémentaire, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le service du Parc Automobile a fait l'objet d'un avis d'appel public à concurrence.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

- lot 2 – Acquisition de pièces détachées, accessoires et prestations de réparations pour engins travaux public, KUBOTA, HITACHI, LIEBHERR, KRAMER, SAMBRON et autres marques et autres marques associées, Etablissements LAPORTE qui consent une remise de 10 %.

- lot 4 – pièces détachées nacelles et hayons élévateurs société HYDRAULIQUE AQUITAINE qui consent une remise de 20 %.

Les marchés à bons de commande seront conclus à compter de leur notification jusqu'au 20 février 2009 et pourront être reconduits 3 fois.

Afin d'apporter une plus grande souplesse de fonctionnement dans la gestion du parc automobile, les marchés seront conclus sans montant minimum ni maximum selon les dispositions de l'article 77.1 du Code des Marchés Publics, sachant que le budget de fonctionnement prévu pour les pièces détachées précitées s'élève à 38 000 € TTC.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 - article 60639.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080272

Maintenance des vestiaires de la piscine judaïque. Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la restructuration de la Piscine Judaïque, la Ville de Bordeaux a attribué, à l'issue d'un appel d'offres ouvert, le marché 96/338 à la Société SUFFIXE S.A. pour qu'elle mette en place un contrôle d'accès et une gestion automatisée des vestiaires qui ont nécessité, notamment, le développement d'un programme informatique spécifique.

Afin de répondre aux impératifs de pérennité et d'adaptation liés à la mise à disposition de cette solution aux usagers de la piscine, plusieurs marchés de maintenance successifs, sans mise en concurrence, ont été conclus avec la Société SUFFIXE au titre des droits d'exclusivité qu'elle détient.

A l'échéance du contrat en cours, la Ville de Bordeaux souhaite signer avec la Société SUFFIXE, un nouveau marché sans mise en concurrence dont l'objet est :

- la maintenance corrective et évolutive ainsi que la garantie de pérennité des systèmes de vestiaires, casiers et cabines
- la fourniture et maintenance d'équipements et de composants matériels et logiciels supplémentaires
- l'approvisionnement des petites fournitures et consommables nécessaires à l'usage normal des systèmes

Ce marché à bons de commande sera conclu pour un montant minimum de 40 000 € TTC et maximum de 120 000 € TTC sur une durée de trois ans selon les dispositions de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics. Il pourra cependant être dénoncé à tout moment sous réserve d'un préavis de 3 mois.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché avec la société précitée en application de l'article 35-II-8° du Code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 413 (piscines), articles 6156

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080273

Maintenance des installations et matériels de cuisine lot n° 1.

Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Afin d'assurer la maintenance des installations et matériels de cuisine, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction des Constructions Publiques.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société suivante :

Lot n°1 : maintenance des matériels de cuisine
Société CREAT SERVICES pour un forfait annuel en maintenance préventive de 68 244,96 € T.T.C.

Le marché à bons de commande sera conclu à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2008 reconductible trois fois et ne comportera ni minimum ni maximum concernant la maintenance curative comme le prévoit l'article 77-1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 810 – 823 – 213 – 64 -61 - 020 – article 6156.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080274

**Contrôles techniques des véhicules lourds. Signature du marché.
Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Afin d'assurer les contrôles techniques des véhicules lourds, remorques et autocars gérés par le parc auto, la direction des achats et marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le service précité.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société AUTO-BILAN.

Le marché à bons de commande sera conclu à compter de sa notification jusqu'au 20 février 2009, reconductible 3 fois.

Afin d'accorder une plus grande souplesse de fonctionnement au service gestionnaire et de ne pas engager la collectivité sur un montant de commande qui ne serait pas atteint, celui-ci ne comporte ni minimum ni maximum comme le prévoit l'article 77-1 du code des marchés publics.

La dépense annuelle pour ce type de prestations est estimée à la somme de 15 000 € TTC.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 60639.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080275

Grand Théâtre. Remise en état du monte décors. Approbation de l'APD. Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Un marché de maîtrise d'oeuvre pour la remise en état du monte décors et le diagnostic des équipements scéniques du Grand-Théâtre a été confié à l'Agence Changement à Vue, sur la base d'un coût de travaux estimé à 153 000 € H.T. (valeur novembre 2007).

Le maître d'oeuvre a remis l'avant projet définitif dans le cadre duquel plusieurs solutions de remise en état du monte décors sont proposées.

A l'issue de réunions d'études et de validation en présence de la Direction de la Culture et des représentants de l'Opéra de Bordeaux, la solution d'une plateforme autonome a été retenue.

Cette solution présente plusieurs avantages :

- elle allège considérablement la structure mobile,
- elle dégage l'espace scénique au lointain de la cage de scène,
- l'accès à tous les niveaux de dessous est préservé,
- elle permet un usage permanent entre le niveau rue et les niveaux inférieurs offrant ainsi une souplesse et une période d'utilisation plus larges.

Le nouveau montant des travaux incluant ces prestations est estimé à 255 200 € H.T. (valeur novembre 2007), soit 305 219,20 € T.T.C.

La passation d'un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre est nécessaire pour validation de l'avant projet définitif. Il prend en compte les frais d'études complémentaires liés aux travaux non prévus dans le programme initial.

Le nouveau marché s'établit comme suit :

Marché initial sur la base d'une estimation de travaux de 153 000 € HT

Montant des honoraires base	32 068,80 € H.T.	Sur la base d'un taux de 20,96 %
Mission complémentaire OPC	2 300,00 € H.T.	Sur la base du taux de 1,5033 %
Diagnostic cage de scène et gradateurs	15 630,00 € H.T.	
Total	49 998,80 € H.T.	

Séance du lundi 19 mai 2008

Avenant après négociation sur la base d'un montant de travaux de 255 200 € HT.

Montant des honoraires base	40 832,00 € H.T.	Sur un taux ramené à 16,00 %
Mission complémentaire OPC	3 062,40 € H.T.	Sur un taux ramené à 1,2 %
Diagnostic cage de scène et gradateurs	15 630,00 € H.T.	Reste inchangé
Total		59 524,40 € H.T.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

approuver l'Avant Projet Définitif validé par les services compétents pour un montant global de 255 200 € HT,
autoriser Monsieur le Maire suite à l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre M070487 en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 311 - article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080276

**Bibliothèque Mériadeck. Requalification du service public. Mise à niveau du fonctionnement des installations (phase 1).
Approbation de l'avant projet définitif. Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre. Demandes de subventions. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Ville veut repositionner la bibliothèque municipale comme un établissement majeur de référence et lui faire jouer un rôle à l'échelle des besoins de la région, tant dans les domaines documentaires, avec une part prépondérante au patrimoine, que de formations des professionnels (stages, accueil de professionnels, expertise).

Dans ce but, elle s'est engagée dans un projet de requalification de la bibliothèque Mériadeck. Le projet vise à améliorer le fonctionnement général en conservant la logique de la conception architecturale d'origine, qui ne peut être modifiée au risque de remettre en cause, en particulier, les dispositifs de sécurité incendie.

Par délibération n°20070050 du 29 janvier 2007, un marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la bibliothèque Mériadeck a été confié au groupement ECCTA / SECOTRAP / B. Trinqué / JD Rossi / Viam Acoustique / LCTB / Vecoor pour un montant de 513 794,81 € HT valeur janvier 2006 sur la base d'une estimation prévisionnelle de travaux d'un montant de 3 787 188 € HT. Par délibération n°20080045 du 28 janvier 2008, le marché de maîtrise d'œuvre a été porté à 536 894,81 € HT pour permettre d'engager des études complémentaires sur les ouvrages existants.

Le maître d'œuvre a remis l'Avant Projet Définitif qui a été analysé par les services concernés. Le contenu répond aux spécifications du programme et le montant des travaux proposé est estimé à 4 263 700 € H.T. (valeur janvier 2008), soit 3 911 387,52 € HT en valeur marché 2006, ce qui représente une augmentation de 3,2 % par rapport à l'estimation initiale principalement justifiée par :

les renforcements nécessaires de la dalle « robot », prescription issue du diagnostic complémentaire,
les installations techniques liées à l'aménagement des nouveaux espaces dédiés à la bibliothèque.

En complément le maître d'œuvre propose deux options :

la mise en conformité des ascenseurs publics du hall d'entrée pour 90 000 € HT valeur janvier 2008, soit 82 563,24 € HT valeur janvier 2006.

l'adaptation du contrôle d'accès et des banques de prêts aux nouvelles conditions du projet pour 87 500 € HT valeur janvier 2008, soit 80 269,81 € HT valeur janvier 2006.

Ces deux options permettent d'anticiper la mise en conformité des ascenseurs face à l'évolution de la réglementation sur l'accessibilité aux personnes handicapées et l'adaptation dans le cadre des travaux des équipements tels que le contrôle d'accès et banque de prêt facilitant ainsi les interventions de câblage dans le bâti.

Elles portent le coût total des travaux à 4 441 200 € HT, soit 5 311 675,20 € TTC, valeur janvier 2008.

Séance du lundi 19 mai 2008

Le marché de maîtrise d'œuvre doit être modifié dans les conditions suivantes :

Montant du marché initial :	513 794,81 € HT
Montant avenant N° 1:	23 100,00 € HT
Montant du présent avenant :	18 524,92 € HT
Nouveau montant du marché :	<u>555 419,73 € HT</u> (+8,10 %)
soit	664 282,00 € TTC

De plus, compte tenu de son intérêt et de son caractère structurant, cette opération est susceptible d'être soutenue par l'Etat, au titre de la 2^{ème} fraction du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt, et la Région Aquitaine, sur la base du plan de financement suivant :

Dépenses HT	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	555.419,73 €
Missions spécifiques (SPS, SSI...)	55.649,67 €
Travaux (valeur 01/08)	4.441.200,00 €
Révision de prix prévisionnel	444.120,00 €
TOTAL	5.496.389,40 €

Financiers	Montant HT	%
Etat (2 ^{ème} fraction DGD)	2.198.555,76 €	40%
Conseil régional d'Aquitaine	1.099.277,88 €	20%
Ville de Bordeaux	2.198.555,76 €	40%
TOTAL	5.496.389,40 €	

Si l'un des cofinancements était moindre, la Ville prendra à sa charge la différence.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

approuver l'Avant Projet Définitif validé par les services compétents intégrant les deux options pour un montant global de 4 441 200 € HT en valeur janvier 2008, autoriser Monsieur le Maire suite à l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre M070011, à solliciter la participation financière des partenaires ci-dessus, à signer tout document afférant à ces cofinancements, et à les encaisser.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 321 (bibliothèque et médiathèque) article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080277

Guinguette Martinique. Edicule technique. Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Un marché de maîtrise d'oeuvre a été notifié à Monsieur Albedro Architecte, le 27 septembre 2005 pour un montant de 5 940 € TTC (y compris OPC) concernant la réalisation d'un édicule technique pour la Guinguette Martinique dont le coût des travaux était estimé à 60 000 € HT.

L'Architecte vient de remettre l'APD qui porte le coût des travaux à la somme de 69 000 € HT.

Le montant de rémunération se trouve modifié de la manière suivante :

Rémunération initiale :	5 940,00 € HT (y compris OPC)
Moins valeur pour retrait de la mission OPC :	600,00 € HT
Etude globale demandée au maître d'œuvre comprenant un local commercial qui finalement ne sera pas réalisé :	1 490,00 € HT
Nouveau montant du marché :	6 830,00 € HT

En conséquence et suite à l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer l'avenant au marché M060067 en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080278

Maintenance des portes et portails automatiques. Avenant au marché 080050. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°20080140 du 25 février 2008, un marché de maintenance préventive et curative des portes, portails, barrières manuelles, motorisés et automatiques situés dans les différents bâtiments de la Ville a été confié à la société Portis pour un montant minimum annuel de 39 225.69 € TTC et maximum de 99 225.70 € TTC, dont 19 225.70 € TTC pour la maintenance préventive.

Il convient aujourd'hui d'assurer la maintenance d'appareils non référencés sur le marché principal dont certains viennent d'être mis récemment en service.

Nous proposons de rattacher la maintenance de ces équipements au marché existant pour un montant annuel de 1 321.58 € TTC ce qui porte le montant de la maintenance préventive à la somme de 20 547.28 € TTC.

Le montant total du marché s'élève à la somme minimum de 40 547.28 € TTC et maximum de 99 225.70 € TTC.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer l'avenant au marché 080050 en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques : 020-33-64-94-412-421 – article 6156.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080279

Eglise Saint Paul. Restauration des couvertures et de la façade Est. Travaux complémentaires. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Suite à la délibération D20050279 du 30 mai 2005 concernant la restauration en quatre tranches des couvertures et des façades extérieures Est de l'église Saint Paul, rue Ravez, les marchés sur appel d'offres ouvert ont été signés pour un montant de 632 694,47 € TTC.

Le lot maçonnerie/ pierre de taille, a été confié, à l'entreprise CAZENAVE, (marché M050252 notifié le 21 juin 2005) pour un montant global de 254 739,10 € TTC.

Au cours de la dernière tranche actuelle, le piquage de l'enduit ciment et le nettoyage effectués sur le parement en moellons du mur de bas côté ont révélé en partie haute, une épaisseur de mur extrêmement faible de 8 cm, et ce au-dessus des grands retables intérieurs. Anciennement, avant le percement de la rue Ravez effectué au XIXe siècle, ce mur n'était pas une façade extérieure. Aujourd'hui, la sécurité et la solidité de l'ensemble obligent à rigidifier au mieux cette partie de mur.

A cette fin, un renforcement au moyen de deux nappes en plaques grillagées s'avère nécessaire. Ces travaux entraînent une dépense supplémentaire de 14 759,60 € TTC. Le délai d'exécution du chantier s'en trouvera prolongé d'un mois.

En conséquence et suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, en application de l'article 20 du code des marchés publics, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché précité ce qui aura pour effet de porter son montant à la somme de 269 498,70 € TTC.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 324, article 2313.

M. GAUTE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous propose de regrouper l'ensemble de ces délibérations relatives à des signatures de marchés, approbations d'APD.

A souligner la 262 relative au renouvellement du système d'information des Ressources Humaines de la Ville de Bordeaux et du CCAS. Les enjeux ont pour but de concourir à des objectifs communs pour la Ville et pour le CCAS.

A souligner également les 264 et 265, à savoir :

La 264, signature des marchés pour la restructuration du groupe scolaire Beck Buisson. Le début du chantier est prévu en juin.

Et la 265, signature des marchés pour la crèche Malbec. Le début du chantier également en juin malgré la relance de certains lots actuellement infructueux.

M. LE MAIRE. -

Si vous avez des observations ayez l'amabilité de donner le numéro de la délibération. Je ne vois rien clignoter. Pas de demandes de parole ?

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions sur les dossiers de M. GAUTE ?

M. GAUTE est vraiment un as. Rien ne pose problème. Parfait.

ADOpte A L'UNANIMITE